ALIMENTONS-NOUS

LE RENDEZ-VOUS DES PROFESSIONNELS
DES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Je soussigné(e) (*nom, prénom*) :.....

agissant en qualité de .....

Nom de l'entreprise			
Nom du/des participant(s) (facultatif)			
Activité principale			
E-Mail			
Adresse			
Code Postal		**Ville**	
Téléphone		**fax**	

Déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente décrites ci dessous et m'engage à participer à la convention Alimentons-nous, organisée par l'association Minga le 14 mars 2016 à Saint-Denis aux conditions suivantes :

Participation à la convention d'affaires ALIMENTONS-NOUS
Lundi 14 mars 2016 de 14h à 18h à Saint Denis

- ☐ **1 participant (avec planning de 10 rendez-vous possibles)**.....Prix forfaitaire de 40 € TTC
- ☐ **1 accompagnant supplementaire (avec 10 rdv possibles)**.....Prix forfaitaire de 40 € TTC

Montant total (en € TTC) :.....

Afin de valider mon inscription et de recevoir les codes d'accès à l'intranet du site alimentons-nous.fr (à partir du 4 janvier) permettant de compléter mon dossier en ligne, **je retourne cet engagement signé, accompagné du paiement** par chèque bancaire établi à l'ordre de l'Association Minga, à l'adresse suivante :
Association Minga, 5 rue Traverse, 93 200 Saint Denis.

Bon pour engagement de participation
Date, cachet et signature de l'entreprise

Création Visuel : Laurent Vanhelle©

Conditions générales de vente
Alimentons-nous
lundi 14 mars 2016 à Saint Denis

Article 1 : Inscription
Tous les participants à Alimentons-nous doivent enregistrer leur inscription avant le 1 mars., soit en retournant le bulletin d'inscription par courrier postal à l'organisateur : Association Minga, 5 rue Traverse 93200 Saint Denis ; soit en s'inscrivant directement sur le site internet dédié à l'événement www.alimentons-nous.fr qui sera opérationnel à partir du 4 janvier 2016. A l'inscription, le participant fera parvenir le paiement en totalité à l'ordre de l'Association Minga. A réception, une facture du montant total sera transmise au participant.

Les frais de participation comprennent l'inscription pour la convention d'affaires du 14 mars 2016 pour 1 participant avec un planning comprenant jusqu'à 10 rendez-vous, pauses café, cocktail et remise du catalogue des participants comprenant activités, contacts, et coordonnées en PDF pour un montant de 40 € TTC par participant.
Le participant pourra être accompagné d'une personne avec planning de rendez-vous pour un droit d'entrée de 40€ TTC.

Article 2 : Confirmation des inscriptions
Après réception complète du règlement, un message sera adressé pour confirmer votre inscription. Cette validation sera confirmée, par courrier électronique avec la remise d'un code d'accès à « l'espace participants » prévu dans le site internet www.alimentons-nous.fr

Article 3 : Engagement par rapport à la rencontre
a) L'entreprise participante s'engage à remplir, dans les délais impartis, l'ensemble des informations nécessaires à sa participation (description de l'entreprise, de son offre, de ses besoins et/ou projets...) et à communiquer sa liste de choix de rendez-vous. Ces informations seront saisies en ligne par le participant sur le site internet www.alimentons-nous.fr ou à défaut, transmises par courrier ou email à l'association Minga.

b) L'Association Minga ne pourra en aucun cas être tenue responsable des informations incomplètes et/ou erronées éditées dans le catalogue Alimentons-nous. L'Association Minga se réserve le droit de refuser la participation d'une entreprise si sa taille et l'objet de son activité ne correspondent pas à l'objet d'Alimentons-nous ainsi que d'annuler la participation d'une entreprise si celle-ci ne fournit pas ces élements dans les délais impartis. Dans ce cas, l'Association Minga n'est pas redevable des frais engagés par le participant.

c) Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie d'assurance l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée de la rencontre

d) L'entreprise inscrite à Alimentons-nous renonce à tenir l'Association Minga, les partenaires et prestataires de l'événement pour responsables des dommages résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la prestation.

e) Sauf avis contraire, le participant accepte que son image soit utilisée lors de prises de vue pendant la rencontre.

f) Le participant s'engage à répondre au questionnaire d'évaluation qui lui sera remis à l'issue de la rencontre.

Article 4 : Collecte des données sur le site en ligne
En application de la loi du 6 janvier 1978 réformée, nous vous informons que les informations recueillies sur le site internet sont destinées à l'usage de l'association Minga pour l'édition d'un catalogue remis à l'ensemble des participants incluant les mentions suivantes : nom entreprise, adresse, téléphone fixe, nom du ou des participants, fonction, courriel du participant, site internet, description de l'activité, produits et services, objectif de la participation.

Les informations recueillies ne feront l'objet de communications extérieures que pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires (déclaration CNIL) ou prestataires techniques (Netengo) dans le cadre de leurs attributions respectives.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant : pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à l'organisateur : minga@minga.net

Article 5 : Modalités de Paiement
Vous pouvez régler :
- en adressant par courrier un chèque à l'ordre de : MINGA, au 5 rue Traverse 93200 Saint Denis
- par virement bancaire (contacter Minga)

Quel que soit le mode de paiement, une facture sera envoyée après inscription.

Article 6 : Conditions d'annulations
Le remboursement intégral des frais d'inscriptions est possible si l'annulation intervient avant le 1 mars.
Pas de remboursement de frais d'inscription à compter du 2 mars SAUF CAS DE FORCE MAJEURE (Événement imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne susceptible de la dégager de sa responsabilité ou de la délier de ses engagements)

L'entreprise voulant annuler sa participation devra adresser un courrier à : MINGA, 5 rue Traverse 93200 Saint Denis

Article 7 : Attribution de juridiction :
En cas de litige, le tribunal compétent et dépendant de la juridiction de Bobigny. Le droit applicable est le droit français.
En validant mon inscription, je déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente.